

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD100

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Davantage encore que les alinéas précédents, cet alinéa n'a absolument pas sa place dans la loi.
La fixation des conditions de rémunération relève du niveau réglementaire.